

ARRETE

CONCERNANT LES RONDES DE NUIT CHARGÉES DE LA SURVEILLANCE DES CHAMPS

PARAGRAPHE PREMIER. — Dans toutes les communes où il n'existe pas encore de rondes de nuit chargées de la surveillance des cultures, les bourgmestres prendront, sans délai, les mesures nécessaires pour en organiser avec le concours des habitants.

Tout habitant du sexe masculin âgé de 17 ans au moins et de 50 ans au plus est obligé de prendre part à ce service de surveillance et de se conformer strictement aux ordres que le bourgmestre de sa commune lui donnera à cette fin. Les tours de service ne doivent pas se renouveler plus souvent que tous les 10 jours pour chaque habitant. Sont exemptés du service de surveillance nocturne, les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens, les ministres des cultes, les fonctionnaires et employés de l'Etat, des communes et de l'adminis-

tration forestière ainsi que les ouvriers occupés à de durs travaux dans des entreprises militaires ou autorisées.

§ 2. — A partir de 11 heures du soir et jusqu'à 5 heures du matin, toute circulation au dehors des agglomérations (parties bâties des localités) est interdite. En cas de nécessité absolue, le bougmestre pourra délivrer un permis autorisant le titulaire à circuler au dehors de l'agglomération pendant telle nuit déterminée. Seul, le "Zivilkommissar" (Commissaire civil) a le droit de délivrer des permis valables pour une durée plus longue. Tout titulaire d'un permis est obligé d'en être porteur. La liste des personnes qui ont reçu des permis doit être communiquée, chaque fois, dans le délai de vingt-quatre heures, à la "Ortskommandantur" ("Kommandantur" locale) compétente.

§ 3. — Toute infraction aux prescriptions du présent arrêté sera punie soit d'un emprisonnement de six mois au plus et d'une amende pouvant atteindre 3,000 francs, soit d'une seule de ces deux peines.

Les tribunaux et commandants militaires connaîtront de ces infractions.

Brussel, le 7 septembre 1918.

DER GENERALGOUVERNEUR IN BELGIEN,
Freiherr von FALKENHAUSEN
Generaloberst.

NOUVELLES PUBLIÉES PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL ALLEMAND

Berlin, 7 septembre (Officiel de ce midi).

THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'OUEST

Armées du feld-maréchal prince héritier Rupprecht de Bavière et du général-colonel von Boehn. — Au nord-ouest de Langemarck, au cours d'une attaque locale, des troupes bavaroises ont fait plus d'une centaine de prisonniers. Au sud d'Ypres, nous avons repoussé plusieurs attaques anglaises. Sur les fronts de bataille, de violents combats d'infanterie se sont livrés sur l'avant-terrain de nos positions. Nos arrières-gardes ont forcé l'ennemi à développer des attaques qui lui ont coûté de lourdes pertes dans la ligne Finsliéramont-Longavesnes. Nos aviateurs de combats ont efficacement attaqué des colonnes ennemies qui passaient la Somme près de Brie et de Saint-Christ. A la Somme et à l'Oise, l'ennemi nous a suivis au delà de Ham et de Chauny ; le soir, il escarmouchait avec nos arrières-gardes dans la ligne Aubigny-Villequier-Aumont. Entre l'Oise et l'Aisne, violents combats d'avant-postes. De part et d'autre de Vauxaillon, nous avons repoussé une forte attaque ennemie.

Armées du prince héritier allemand. — A l'est de Vailly, nous sommes en contact de combat avec l'ennemi sur l'Aisne. Sur les hauteurs au nord-est de Fismes, nous avons repoussé de nouvelles attaques américaines.

Berlin, 7 septembre (Officiel du soir).

THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'OUEST

De part et d'autre de la route de Péronne à Cambrai, combats d'arrière-gardes devant nos nouvelles positions. Combats locaux entre l'Ailette et l'Aisne.

Vienne, 7 septembre (Officiel de ce midi).

THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'EST

Front italien. — Sur le haut plateau d'Asiago, nos troupes ont repoussé d'une manière sanglante une attaque prononcée par les Italiens et les Français après une forte préparation d'artillerie. A l'ouest du monte Sisemol, l'ennemi qui avait pénétré dans notre première ligne en a été chassé par une contre-attaque. Près du col dell'Arso, des patrouilles d'assaut ont réussi un coup de main et enlevé un poste de campagne.

Sofia, 7 septembre (Officiel).

Front macédonien. — Violente canonnade réciproque des deux côtés du lac d'Ochrida, au nord de Bitolia et sur quelques points de la boucle de la Czerna. Près du Dobropolje, nos lance-mines ont mis le feu à un dépôt de munitions ennemi. Au sud de Gevgeli, le feu de l'artillerie ennemie, qui ne sévissait depuis quelques jours qu'avec une violence variable et avait même été interrompu à certain moment, s'est transformé la nuit dernière en un feu roulant sous la protection duquel des détachements anglais ont attaqué notre position près du village de Chovo et se sont avancés près de nos tranchées. Ils ont été repoussés soit par notre feu, soit par corps à corps, et ont subi de fortes pertes. A l'est du Vardar, la canonnade réciproque est devenue très violente par intermittence. Des détachements de reconnaissance anglais ont tenté d'approcher de nos postes près du village de Metchoukovo, mais ont été dispersés par notre feu.

Constantinople, 7 septembre (Officiel).

Front en Palestine. — Nous avons fait dans le secteur de la côte une opération fructueuse de patrouilles et en avons ramené des prisonniers. A notre aile gauche, nous avons attaqué avec succès de la cavalerie ennemie. A l'est du Jourdain, au sud-ouest de Rabe Fundi (nord-est de l'embouchure du fleuve), nous avons décimé un régiment de cavalerie ennemie qui attaquait ; un autre régiment de cavalerie qui marchait contre nos positions a été dispersé par notre feu, laissant 70 morts sur le terrain et entre nos mains plusieurs prisonniers blessés, un grand nombre de chevaux et des armes. Après avoir rempli leur tâche, nos troupes sont rentrées par ordre et sans être inquiétées dans leurs positions de départ. Sur le reste du front, faible canonnade réciproque. Sur le chemin de fer du Hedjaz, près de Dschardum, des troupes de reconnaissance ennemie qui tâtaient le terrain ont été mises en fuite.



UN SOUVENIR HISTORIQUE

**LES AVIS, PROCLAMATIONS
& NOUVELLES DE GUERRE**

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 15 Août au 18 Septembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*

Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

34^e VOLUME



34^e VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXLLES-BRUXELLES